ne se sont pas encore prononcés, les résultats de la radiographie n'étant pas encore connus.

« Signé : [illegible] »

DEPART DE M. SRB

M. Srb quitte Paris demain soir, à six heures, par la gare de Lyon, se rendant à Menton.

Le reste de la délégation fera route sur Bruxelles.

PROMOTIONS ET NOMINATIONS

Sont promus :

Au grade de capitaine de frégate, le lieutenant de vaisseau Garnault ;

Au grade de lieutenant de vaisseau, MM. Croissandeau et Maurais.

Sont nommés :

Le capitaine de frégate Garnault au commandement de la défense fixe à Rochefort ;

Le lieutenant de vaisseau Gaillard au commandement d'un torpilleur de la défense mobile de Saigon.

LA CONFÉRENCE DES SUCRES

Voici le texte de la convention qui sera soumise aujourd'hui à la conférence des sucres et qui selon toutes les vraisemblances sera adoptée.

Art. 1. — Les hautes parties contractantes s'engagent à supprimer à dater de la mise en vigueur de la présente convention, les primes directes et indirectes dont bénéficient la production ou l'exportation des sucres, et à ne pas établir de primes de l'espèce pendant la durée de la dite convention.

Pour l'application de cette disposition, sont assimilés aux sucres, les produits sucrés tels que confitures, chocolats, biscuits, lait condensé, et tout autre produit analogue contenant une proportion notable de sucre incorporé artificiellement.

Tombent sous l'application du paragraphe précédent, tous les avantages directs ou indirects pour les diverses classes de producteurs, la législation fiscale des Etats, notamment :

a) Les bonifications directes accordées en cas d'exportation.

b) Les bonifications directes accordées à la production.

c) Les exemptions d'imposition totales ou partielles accordées pour une partie de la fabrication.

d) Les bénéfices résultant d'excédent de rendement.

e) Les bénéfices résultant de l'exagération du drawback.

f) Des avantages résultant de toute surtaxe dont le taux passerait celui fixé par l'article 4.

Art. 2. — Les hautes parties contractantes s'engagent à soumettre au régime d'entrepôt, sous la surveillance permanente du jour et de nuit des employés du fisc, les fabriques et raffineries de sucres, ainsi que les usines où le sucre est extrait des mélasses.

Art. 3. — Les hautes parties contractantes s'engagent à limiter au chiffre maximum de 6 francs les 100 kilos pour les sucres raffinés et les sucres assimilés et de 5 fr. 50 pour les autres sucres la surtaxe ou l'écart entre le taux des droits et taxes dont sont passibles les sucres étrangers et celui des droits et taxes auxquels sont soumis les sucres nationaux.

Art. 4. — Les hautes parties contractantes s'engagent à frapper d'un droit spécial à l'importation sur leur territoire les sucres originaires des pays qui accorderaient des primes à la production ou à l'exportation.

Ce droit ne pourra être inférieur au montant des primes directes ou indirectes accordées pour le pays d'origine.

Les hautes parties contractantes se réservent la faculté de prohiber l'importation des sucres primés.

Art. 5. — Les hautes parties contractantes s'engagent réciproquement à admettre au taux le plus réduit de leur tarif d'importation les sucres originaires, soit des pays contractants, soit des colonies ou possessions desdits pays qui n'accordent pas de primes et qui se soumettent à l'application de l'article 6.

Art. 6. — L'Espagne, l'Italie, la Roumanie et la Suède seront dispensés de l'obligation insérée à l'article 1er relativement aux primes de production ainsi que des engagements faisant l'objet des articles 3 et 4 aussi longtemps qu'elles n'exporteront pas de sucres.

Art. 7. — Les hautes parties contractantes conviennent de créer une Commission permanente internationale chargée de surveiller l'exécution des dispositions de la présente convention.

Cette commission sera composée de délégués des divers pays contractants. Un bureau permanent sera adjoint à cette commission.

La commission choisit son président. Elle siégera à Bruxelles et se réunira sur la convocation du président. Les délégués auront pour mission : a) de constater si dans les états contractants il n'est accordé aucune prime directe ou indirecte à la production ou à l'exportation des sucres.

b) De constater si les Etats fixés à l'art. 6 continuent à se conformer à la condition spécifiée par le dit article.

c) De constater l'existence des primes dans les pays non signataires et d'en évaluer le montant en vue de l'application de l'article 4.

d) D'émettre un avis sur les questions litigieuses.

e) D'instruire les demandes d'admission à l'union des Etats qui n'ont pas pris part à la convention.

EXPLOITS D'ANARCHISTES

Au cours du concours populaire qui a été donné, dimanche, au Trocadéro, sous la présidence de M. Anatole France, une cinquantaine d'anarchistes se sont introduits furtivement dans la salle et ont troublé pendant quelque temps la représentation, qui a pris fin à 5 h. 1/2.

A ce moment, un compagnon est monté à la tribune et a prononcé un violent discours qui a été applaudi par ses amis.

La salle a été évacuée aussitôt après.

DOM ALBERTARIO

Rome, 2 mars. — L'abbé dom Albertario, directeur de l'*Osservatore Cattolico* de Milan, le grand journaliste italien, est à l'agonie.

On se rappelle que l'abbé Albertario fit une année de prison à la suite des troubles de Milan, en 1898.

Anglais et Boers

Le coût de la guerre

La *Fortnightly-Review* publie un relevé détaillé de ce que la guerre coûte, à l'heure actuelle, au contribuable britannique.

Par *sept* fois, sir Michael Hicks Beach, chancelier de l'Echiquier, a dû se lever à la Chambre des communes pour inviter les fidèles sujets de la Grande-Bretagne à verser les fonds nécessaires pour la continuation de la guerre.

Le dernier versement remonte au 3 mars 1901, date à laquelle la guerre du Transvaal coûtait exactement 143 867.000 livres sterling à l'Angleterre, soit 3 milliards 596 millions 675.000 francs. L'année actuelle a coûté tout près de 200 *millions de francs*, et il est certain que, à quelques shillings près, la campagne sud-africaine coûtera 175 millions de livres sterling, le 31 mars prochain, soit **4.375.000.000** de francs.

Chose curieuse, les troupes coloniales coûtent juste deux fois plus cher à entretenir que les troupes britanniques. Là où on dépense 1.250 fr. par an pour un Ecossais, un Irlandais ou un Anglais, il faut dépenser 2.500 fr. pour un Canadien, un Australien ou un Zélandais. Les deux tiers de la solde passent à payer les coloniaux, qui ne forment qu'un cinquième de l'effectif total.

Les troupes de l'Inde dans l'Afrique du Sud

On nous mande de Bombay :

Le steamer « City of Vienna » a quitté Bombay le 11 février, emmenant 12 officiers et 1.050 hommes destinés à renforcer dans l'Afrique du sud les troupes anglaises.

Le public est ici absolument excédé de la longueur de la guerre, et, fait curieux, la *lassitude est peut-être encore plus grande* dans les cercles militaires.

D'autres troupes doivent partir prochainement pour la même destination. On aura donc expédié en tout en quelques jours 3 000 hommes.

L'Inde se dégarnit de plus en plus, et si l'on rapproche cette pénurie de troupes des symptômes de rébellion qui semblent venir des montagnes dominant l'Inde et de la propagande anti-anglaise qui s'y exerce, faite par les prêtres musulmans, on ne peut se défendre d'une réelle inquiétude.

Mort de M. Ch. Desmoutiers

On annonce la mort, à Faumont, de M. Ch. Desmoutiers, ancien député, ancien membre du Conseil Général du Nord. M. Desmoutiers est décédé samedi matin, il était âgé de plus de 90 ans.

Le défunt a reçu le Sacrement de l'Extrême-Onction.

Les funérailles auront lieu mercredi, à onze heures, en l'église de Faumont.

LILLE

Association des Postes et Télégraphes

Un banquet avait été organisé pour l'inauguration de cette association. Le ministre M. Millerand, le sous-secrétaire M. Mougeot avaient été invités. Ni l'un, ni l'autre ne sont venus : ils se sont fait représenter par un inspecteur général.

Il est vrai que les agents et sous-agents des Postes sont du menu fretin politique, comparés aux agriculteurs du Nord. Pour ces derniers, qui sont de gros légumes, le ministre M. Dupuy ne s'était pas fait représenter le dimanche précédent. Il était venu lui-même.

Tant il est vrai que la question sociale passe après la politique et que les inégalités de situation jouent un grand rôle dans les démarches de ces Messieurs du Pouvoir. Le citoyen Millerand aurait bien dû pour ses modestes et dévoués subordonnés une délicatesse égale à celle de M. Dupuy pour les gros bonnets de l'agriculture.

Voilà l'égalité !

Donc le représentant des gros dignitaires absents, M. l'inspecteur général Hernieur est arrivé dimanche vers midi. Il a été reçu à la gare par M. le directeur départemental des Postes, entouré de ses inspecteurs.

Ces Messieurs et les hauts fonctionnaires des départements de la Seine, de la Somme, des Ardennes et du Pas-de-Calais ont pris place dans cinq voitures qui les ont conduits d'abord à l'hôtel des Postes, puis à l'hôtel Delannoy où avait lieu à une heure le banquet de trois cents couverts.

Nous reviendrons s'il y a lieu, sur cette solennité.

LA CONFÉRENCE DE M. CHEYSSON

A LA SALLE DU NOUVEAU-LILLE

M. Cheysson a fait hier, à quatre heures, à la salle du Nouveau-Lille, sous le patronage de l'Union lilloise de la Paix sociale, une conférence sur les différentes manifestations de l'épargne populaire.

Le sujet était très intéressant, personne n'en voudra douter, mais la température était si clémente, le ciel si bleu, le soleil si radieux !

Les nombreux promeneurs qui voyaient entrer au Nouveau-Lille les auditeurs de M. Cheysson devaient assurément se demander de quelles graves questions allaient se pénétrer les esprits de ces quelques hommes, de ces quelques dames, certes bien peu pressés de goûter les douceurs du printemps.

Quoi qu'il en soit, renseignons nos lecteurs.

En ouvrant la séance, M. Houdoy, qui présidait, a dit quelques mots du rôle et du but de l'Union de la paix sociale, puis a présenté le conférencier.

M. Cheysson a montré l'importance, l'utilité et la nécessité du capital et de l'épargne et s'est étendu sur les diverses façons d'épargner, les unes employées depuis les temps reculés, les autres connues seulement depuis le XIXe siècle.

Aux premières se rattachent la possession du sol, celle de la maison, du mobilier et aussi les familles nombreuses.

Les secondes consistent dans l'achat de valeurs mobilières, les placements à la Caisse d'épargne et la mutualité sous toutes ses formes, sociétés de secours mutuels, assurance, syndicats, etc.

Les manifestations de l'épargne populaire en France prouvent que notre pays peut être placé au premier rang des nations laborieuses.

Aucune atteinte ne doit être portée contre l'épargne et on entrevoit sans peine combien seraient désastreuses pour elle l'application des doctrines socialistes, ou encore l'intervention directe de l'Etat.

La Conférence de M. Cheysson a pris fin à six heures moins un quart...

Le Conseil municipal de Lille se réunira à la Mairie, le vendredi 7 mars 1902, à huit heures et demie du soir.

Voici l'ordre du jour :

Rapport de Commission : Dépenses imprévues : Ratification.

Affaires nouvelles : Soutiens de famille. — Union syndicale ouvrière alimentaire : Subsides. — Souscriptions : Monument Baudin, monument Pottier. — Poste d'octroi, rue de la Louvière : Prise en bail. — Concours de musique ; Mode de règlement des dépenses. — Recensement : Règlement de compte. — Vente de vieux métaux.

Assurances : Indemnité de sinistres. — Bâtiments communaux : Entretien ; prorogation d'adjudication. — Charbons maigres : Marché de gré à gré. — Abattoir : Réception des travaux. — Institut Pasteur : Achèvement. — Salle des mariages : Décoration murale. — Cours et langues étrangères : Local. — Magasin de décors : Travaux supplémentaires. — Réception de travaux : Presbytère de Fives. — Réception de travaux : Aqueduc.

Tramways : Traction souterraine. — Achat de maisons rue Lavoisier : Paiement du prix. — Vente de terrain rue du Bourdeau. — Alignement rue du Bois-Saint-Etienne. — Alignement rue des Sots. — Chaises de jardins : Marché. — Emprise rue du Dragon. — Emprise rue du Bois Saint-Etienne. — Emprise cour à l'Eau. — Canal du magasin aux fourrages : Réception de travaux.

Régime des eaux : Construction de vannes. — Banlieue d'Esquermes : Ecoulement des eaux. — Chaussées empierrées : Entretien, adjudication. — Chemin du Bas-Liévin. — Fixation des alignements : Avis. — Chemin d'intérêt commun nº 147 de Carvin à Lille : Alignements, avis. — Pavages : Fourniture de sable, prorogation d'entreprise. — Elève artiste : Bourse de voyage. — Ecole supérieure : Achat d'une machine outil — Collège Fénelon : Budget additionnel et compte de 1901. — Instruction des aveugles : Organisation. — Bureau de bienfaisance : Budget pour 1902. — Hospices : Budget pour 1902. — Hospices : Mainlevée d'hypothèque. — Hospices : Vente d'immeuble rue Solférino. — Congrégations : Avis. — Comptables spéciaux : Indemnités. — Droits de place : Remise aux collecteurs. — Emprunt de 1890 : Emploi des reliquats. — Captation d'eau potable : Crédit supplémentaire. — Eclairage : Achat de candélabres.

Office sanitaire. Crédit supplémentaire. — Institut Pasteur. Conseil de perfectionnement. Legs Décarpentrie. — Cimetière du Sud. Tuteurage des plantations. — Distribution d'eau. Redevance à la commune d'Emmerin. Eaux industrielles. Extension. — Eclairage électrique. Convention. — Logements insalubres. Rapports. — Sapeurs-Pompiers. Caisse des retraites. Caisse de secours. — Caisses de retraites. — Liquidation de pension.

Emprunt de 1860. — *84e tirage le 1er mars 1902.* — Le numéro 133.901 gagne 50.000 fr.

Le numéro 74 590 gagne 25 000 fr.

Le numéro 111.545 gagne 10.000 fr.

Les numéros 1[illegible].941 — [illegible] — 127.[illegible] — 158.669 — 84.186 — 95.226 — 79 698 — 119 458 — 16.829 — 84 268 gagnent chacun 1.000 fr.

Les numéros 106.851 — 199.142 — 20.660 — 154.225 — 50.000 — 78.687 — 61.790 — 55.412 — 128.[illegible] — 78.267 — 163.813 — 186.855 — 28.454 — 81.047 — 170.871 — 145.430 — 28.700 — 115 243 — 160.225 — 178.007 gagnent 500 francs.

Les numéros 40.569 — 149 245 — 164.264 — 104.515 — 130.956 — 3.556 — 147.066 — 147 096 — 13 229 — 47.715 — 53.205 — 154.749 — 119.607 — 39.784 — 149.356 — 116.569 — 39.181 — 77.468 — 130.420 — 170.568 gagnent 400 francs.

Les numéros 151.[illegible]89 — 51.756 — 28.569 — 18.290 — 160 573 — 121.877 — 167.954 — 69.948 — 66.160 — 97.564 — 162 394 — 130 585 — 104.444 — 57 566 — 176 956 — 112 503 — 115.788 — 153 871 — 76 004 — 111.513 — 196.790 — 169 757 — 28.945 — 9.429 — 133.596 — 36.520 — 2.478 — 5.521 — 87.877 — 28.091 — 116 261 — 129 568 — 15.927 — 133.204 — 112.411 — 64.445 — 136.377 — 73.301 — 149.807 — 64.156 — 164.483 — 130.581 — 76.298 — 129.858 — 178.784 — 112.778 — 19.720 — 96.544 — 117.804 — 99.985 — 96.471 — 139.570 — 113.561 — 156.349 — 53.729 — 63.092 — 39.174 — 17.552 — 74.216 — 146 806 — 47.081 — 131.808 — 118.071 — 149 408 — 126.468 — 116.962 gagnent 200 francs.

Pendu. — Dimanche matin, vers 7 heures, on a trouvé pendu dans les cabinets d'aisance, de l'Hospice Général, un pensionnaire de cet établissement, Louis Ponyuck, 68 ans.

Depuis quelque temps, Ponyuck souffrait d'un asthme. On croit que c'est ce qui l'a poussé à cette triste détermination. Les constatations d'usage ont été faites par M. Chauvin, commissaire de police du quartier, et M. le docteur Aubert.

A qui la montre. — Un individu qui aurait séjourné pendant quelque temps dans notre région, le sieur Jean Maggi, d'origine italienne, vient d'être arrêté à Annecy, pour vol. On a trouvé sur lui, entre autres objets, une montre en or et sa chaîne en doublé, dont il refuse de faire connaître la provenance.

Le parquet a envoyé dans toutes les directions le signalement du bijou, afin d'en retrouver le propriétaire. C'est une montre à clé ; la cuvette intérieure porte le numéro 104.295 et l'inscription : « cylindre 10 rubis ». Le cadran est en émail blanc. La cuvette extérieure, enfin, est décorée d'un écusson de palmes et de fleurs, entouré d'arabesques.

Singulière trouvaille. — Dimanche soir, vers 10 heures, trois jeunes gens ont trouvé sous un banc, square Ruault, trois feuilles de zinc enveloppées dans de la toile d'emballage.

Ils ont apporté leur trouvaille à la permanence où le propriétaire peut venir les réclamer.

Les petits faits. — La sûreté a arrêté sous mandat d'amener le sieur François Nantre, 43 ans, comptable, pour faux, usage de faux et escroquerie.

Etat-civil de Lille

Dragées et Boîtes pour **BAPTÊMES**
THOMAS FILS, 5, r. du Priez, pe la Gare, **LILLE**

Naissances du 1er mars. — Danielle Bertoux, rue Philippe-Lebon, 20. — Jean Martens, rue d'Esquermes, 6. — Emile Foreaux, rue Malsence, 89. — Simonne Cahen, rue Nationale, 121 bis. — Edouard Gille, boulevard de Strasbourg, 5. — André Lemoine, r. Inkermann, 44. — Georges Millon, rue de Bouvines, 27. — Marie Rousseau, rue Racine, 64.

Du 2. — Georges Lambert, rue de Valenciennes, 26 bis. — Marcel Maréeaux, c. à l'Eau, 4. — Adolphe Loore, rue d'Esquermes, 75 bis. — Henri Desse, cour Giscion, 21. — Théodore Fercot, rue Corneille, 9. — Suzanne Hartung, rue de Fives, 70. — Rosa Pierre, rue des Rogations, 27. — Raymond Vervenne, impasse Gruelle, 19. — Suzanne Danhier, rue de Calais, 21 bis. — André Carette, rue de Rouen, 13. — Raymond Richa, rue Courmont, 12. — Mireille Offroy, rue Nationale, 266. — Georges Frezin, c. Faidherbe, 23. — Pierre Wepierre, cour Faidherbe, 21. — Simonne Wanquetem, cour Giscion, 12.

Décès du 1er mars. — Césarine Marfeuille, 3 ans, épouse de Nestor Saudemont, rue Saint-Sauveur, 46. — Edouard Henry, 88 ans, époux de Marie Dernoncourt, rue de la Clef, 10. — Marguerite Huyte, 5 ans, cité Leprince, 10. — Henriette Delbaere, 76 ans, célibataire rue de Juliers, 57. — Emile Tavez, 7 mois, cour Cado, 1. — Marceau Couvreur, 16 jours, cour Mouquet, 4. — Constantine Couvreur, 51 ans, épouse de Gustave Robart, rue Mahieu, 11. — Adolphine Mansuy, 29 ans, épouse d'Albert Seeten, rue Colbert, 107. — Jules Duclermortier, 55 ans, époux de Césarine Baelde, rue de Dieppe, 64. — Marie Deleval, 54 ans, veuve d'Henri Blanquart, rue du Vieux-Moulin, 12. — Marie Coutard, 40 ans, célibataire, rue de Thionville, 12 bis. — Julienne Cumbier, 6 ans, cité Thomas, 20.

Du 2. — Georgette Fontaine, 1 mois 1/2, place Jacques Febvrier, 10. — Maurice Vandenbussche, 1 an, rue du Barbier-Maes, 17. — Alphonsine Desfolles, 26 ans, épouse Tribout, place Rihour, 16. — Germaine Delobel, 1 an 1/2, rue d'Arcole, 28. — Gaston Lampaert, 8 mois, rue Fontenoy, 8. — Eugénie Willem, 18 ans, rue de Malakoff, 20. — Catherine Fortrie, 81 ans, chemin de l'Arbrisseau, 39. — Arthur Lannoye, 41 ans, époux de Colette Lesne, rue Wicar, 3. — Edouard Colpaert, 46 ans, époux de Marie Garin, rue St-Sébastien, 42. — Célestin Mazure, 78 ans, célibataire, rue de Thionville, 12 bis. — Eugène Donneulin, 36 ans, époux Albrecht, cour du Chateau, 1.

Voir en 4e page le tableau des maisons de premier ordre.

DISPENSAIRES DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE

CONSULTATIONS GRATUITES

Des consultations sont données gratuitement aux malades, par les Docteurs de la Faculté catholique de médecine, aux jours, heures et lieux indiqués ci-dessous.

DISPENSAIRE SAINT-RAPHAEL
86, rue du Port, 86

Maladies nerveuses. — M. le Dr Bouchaud, mardi, jeudi, samedi, à 2 h.

Maladies internes. — M. le docteur Baltus, mardi, jeudi, samedi, à 2 h.

Maladies de la bouche et des dents. — M. le docteur Redier, lundi, mercredi, vendredi, à 5 heures.

Maladies chirurgicales. — M. le Dr Fanson, lundi, mercredi, vendredi, à 3 h. 1/2.

Maladies de la peau et syphilis. — M. le docteur Dervillé, lundi et vendredi, à 2 h.

Maladies des yeux. — M. le docteur Thilliez, mardi, jeudi, samedi, à 3 h. 1/2.

Maladies des femmes. — M. le Dr Delassus, lundi, vendredi, à 3 h. 1/2.

DISPENSAIRE SAINT-CAMILLE
3, rue de la Bassée, 3

Maladies des oreilles, de la gorge et du nez. — M. le docteur Lavrand, mardi et samedi à 10 heures.

Maladies internes. — M. le docteur Lemière, mercredi et vendredi à 1 h. 1/2.

Maladies chirurgicales. — M. le Dr Franchomme (*service d'hiver*) ; M. Camelot (*service d'été*), mardi, jeudi et samedi à 2 h.

Maladies des yeux. — M. le docteur Thilliez lundi, vendredi à 11 h.

Maladies des voies urinaires. — M. le docteur Camelot, jeudi à 10 heures.

ROUBAIX

Les annonces et réclames sont reçues 36, Grande-Rue

L'arrêté de révocation de M. François. — Voici le texte de l'arrêté pris par M. Motte, maire de Roubaix, pour la révocation de M. François :

« Nous, Maire de la Ville de Roubaix, député du Nord, chevalier de la Légion d'honneur ;

« Vu l'article 86 de la loi municipale du 5 avril 1884 ;

« Attendu que M. François Auguste, chef du Bureau municipal des Contributions directes, a contrevenu aux instructions de l'Administration municipale et a manqué à ses devoirs de fonctionnaire en se livrant à des actes de propagande politique ;

« Attendu qu'il a déclaré, par lettre du 22 février courant, qu'il n'entend pas conserver dans les luttes politiques, la neutralité qui a été recommandée à tous les employés municipaux ;

« *Considérant que l'attitude prise par M.* François constitue un acte de rébellion et qu'il y a lieu d'imposer le respect des instructions ci-dessus rappelées ;

« Arrêtons :

« Art. 1er. — M. François Auguste, chef du Bureau municipal des Contributions directes, est révoqué de ses fonctions.

« Art. 2. — Le présent arrêté recevra son effet le 28 février 1902.

« Hôtel de Ville de Roubaix, le 25 février 1902.

« Le Maire, signé : Eugène Motte. »

Pour ampliation :
Roubaix, le 25 février 1902.
Signé : Félix Chatteleyn.

Rébellion envers les agents. — Pendant la nuit de dimanche à lundi, un journalier, Jules Deck, 20 ans, demeurant boulevard de Metz, maisons Villems, a été arrêté pour outrages et rébellion envers les agents Marcelli et Hus.

A qui le porte-monnaie ? — Un porte monnaie contenant une certaine somme a été trouvé par M. François Tonneau, demeurant rue de Wasquehal, impasse de la Fonderie, où il est tenu à la disposition de qui de droit.

Enterrement du 3 mars. — Dame Fidéline Réquillart, 10 h., Notre-Dame.

Obit. — M. Guillaume Lefebvre, 10 h., Sainte-Elisabeth. — Mme Pierre Desmet, née Thérèse Deblock, 9 h., Saint-Sépulcre. Dame Fidéline Maillard, 9 h., Sainte-Elisabeth.

Etat-civil de Roubaix
du 2 Mars

Naissances. — Maurice Declercq, rue de Mouvaux, cour Frère, 55. — Camille Delval, rue des Parvenus, 104. — René De Poortere, rue Daubenton, cour Desmet, 8. — Gilberte Dhui, rue d'Alma, fort Frasez, 18. — Honoré Boucher, rue d'Italie, 40. — Suzanne Dhondt, rue Blanchemaille. — Léon Pattyn, rue de la Balance, cour Lallemand, 4.

Décès. — Fernande Bonduel, 17 jours, rue Dampierre, cour Desbucquoi, 8. — Valérie Duquesne, 3 mois, rue Vallon, 24. — Zélie Hulst, 60 ans, rue Decrème, 104.

WASQUEHAL

Une belle réunion que celle organisée par la Jeunesse catholique !

L'assistance est nombreuse et M. le Curé est heureux de présenter M. Ernest Prouvost, président du Cercle Saint-Louis à Roubaix, et Me Gœthals, avocat du barreau de Lille.

Me Lefebvre prend ensuite la parole et donne des notions précises et claires sur la secte qui tyrannise la France : nous avons nommé la Franc-Maçonnerie.

Après quelques gais intermèdes en patois, c'est le tour de Me Gœthals. En termes émus qui soulèvent les applaudissements de l'auditoire, l'éloquent avocat traite ce double sujet, si cher à tout cœur français : Religion et Patrie.

Le « Salut au Drapeau » et Le Chrétien, soldat du Christ » viennent très à propos avec leur émouvante mélodie, faire écho à la chaleureuse éloquence de Me Gœthals.

M. Prouvost se lève enfin pour résumer cette intéressante réunion. « La devise des catholiques, dit-il, peut se résumer en deux mots : l'union et l'action, toutes également nécessaires pour assurer le triomphe du droit et de la liberté. »

Les applaudissements de toute la salle montrent combien ces avis sont goûtés par l'auditoire et M. le curé, pour couronner la séance propose un vivat qui est aussitôt vigoureusement attaqué en l'honneur des vaillants orateurs.

E. L.

TOURCOING

Les annonces et réclames sont reçues: 23, Rue [illegible]

Pages d'Histoire locale

25 Frimaire an IV (16 décembre 1795). — La municipalité de Tourcoing fait afficher et publier un arrêté par lequel elle déclare que tous les émigrés qui sont rentrés après le 7 brumaire an IV (28 octobre 1795) doivent sortir du territoire de la République dans les 24 heures, sous peine de mort.

La loi de dix heures et demie

Nous recevons la communication suivante :

Le Syndicat des Filateurs de laines de Tourcoing demande de surseoir à l'application de la loi de 10 h. 1/2, qui est appelée à apporter une très grande perturbation dans l'industrie de la filature de laines et à la placer dans une situation très défavorable.

Au cours de la discussion de la loi sur la réglementation des heures de travail, il a été dit qu'à la suite de l'application de la loi de onze de travail en France, les autres Etats concurrents seraient amenés à adopter chez eux la même durée de 11 h. de travail. Ce n'était là qu'une simple hypothèse, car les nations concurrentes, continuent à travailler comme auparavant.

S'il a été possible, pour l'application de la loi de onze heures, d'atténuer, dans une certaine proportion, l'effet de la diminution des heures de travail, au point de vue de la production — du côté des patrons par une certaine accélération des moteurs ; du coté des ouvriers par un travail plus soutenu — ce n'en sera plus de même pour l'application de la loi de dix heures 1/2 ; l'effort pour l'augmentation de la production ayant été donné.

Cette diminution d'heures de travail va créer de nouvelles difficultés pour l'industrie de la filature de laines : les ouvriers vont demander à être augmentés pour arriver au gain qu'ils obtiennent avec la journée de onze heures ; ils établiront que s'ils travaillent moins, leurs charges restent toujours les mêmes, et qu'il leur faut gagner de quoi nourrir et élever leur famille.

Les patrons ne pourront accorder l'augmentation sans porter préjudice à la prospérité de leur industrie, qui de ce fait, se trouverait grevée de nouveaux frais et dans un état d'infériorité marquée, pour l'écoulement de ses produits à l'exportation.

Les traités de commerce ont été établis, d'après la puissance de production de la France, au moment où la loi de douze heures était en vigueur. Si par le fait de la diminution des heures de travail, le coefficient de la production de la filature de laines se trouve changé, nos traités de commerce ne produisent plus leurs effets et nous nous trouvons dans une situation inférieure pour l'écoulement de nos produits, par rapport aux nations voisines, nos concurrentes.

Les frais généraux de la filature de laines, aussi bien que ses impôts n'ont pas diminué en même temps que la loi imposant la diminution des heures de travail. Ces frais généraux ainsi que ces impôts, répartis sur une production sensiblement moindre, augmentent dans une forte mesure le prix des filés, au grand détriment du consommateur et au grand désavantage des exportateurs.

Cette nouvelle réduction d'heures de travail a déjà produit des effets funestes pour la production et la main-d'œuvre nationales : Des établissements industriels sont allés s'installer au delà de la frontière et actuellement quatorze établissements sont en voie de construction en Belgique.

En conséquence, le syndicat des Filateurs de laines de Tourcoing, pour les raisons sus indiquées, insiste auprès des Pouvoirs publics, pour surseoir à l'application de la loi de 10 h. 1/2, jusqu'à ce qu'une entente internationale soit établie entre toutes les puissances de l'Europe.

Il demande en outre, que la durée de la journée de travail soit fixée à onze heures, pour tous indistinctement.

Pour le Syndicat des Filateurs de laine,
Le Président,
Romain Flipo.

Un exercice musical à l'Académie de musique. — C'est devant un nombreux auditoire qu'a eu lieu, dimanche, à 5 h. 1/2 du soir, l'exercice musical donné par les professeurs et les élèves de l'Académie de musique.

Parmi les personnalités présentes on remarquait les membres de la Commission administrative de l'Académie, plusieurs conseillers municipaux, M. Thaune, consul de Belgique, etc.

Cette solennité musicale a obtenu un grand succès tout à l'honneur du directeur de l'Académie M. Le Montagne et des dévoués professeurs qui lui prêtent leur concours. Nous ne pouvons que donner une note générale sur chacune des parties du programme, étant donné la place dont nous disposons.

L'orchestre composé des professeurs et des meilleurs élèves a ouvert la solennité par la marche Nuptiale du *Songe d'une Nuit d'Eté*, de Mendelsohn et l'a cloturée par la gavotte *Wilhelmina* de M. L. Montagne. Avec d'aussi bons éléments habilement dirigés par la baguette de M. L. Montagne, on peut juger de l'interprétation artistique de ces deux œuvres.

M. H. Parent, élève de M. Stupuy, père, est un flûtiste excellent, possédant bien les ressources multiples de son instrument et surtout doué d'un sens profond de la phrase musicale.

Une toute jeune pianiste, Mlle Selosse, élève de Mme Delchambre, a fait applaudir son doigté remarquable et l'aisance de son jeu dans *Sérénade* de Morowsky et *Arlequinade* de Chaminade.

Le cours de chant pour hommes dont le professeur est M. Minssart est de création assez récente et cependant les deux élèves qui se sont fait entendre, M. Jean Coupleux (ténor) dans la cavatine du *Songe d'une Nuit d'Eté*, d'Ambroise Thomas et M. J. Rosoor (baryton), dans l'air de *Jean de Nivelle*, de Léo Delibes, ont révélé de grandes qualités vocales jointes à une science musicale digne d'éloges. Peut-être la diction n'est-elle pas impeccable et les effets pas assez ménagés.

Mlle J. Degeyter, élève de Mme Lambert, est une musicienne de valeur, douée d'une voix très agréable et d'une parfaite diction. L'air d'*Hérodiade*, de Massenet, avec les nombreuses nuances qu'il comporte et les sentiments qu'il évoque, a été interprété par elle avec une grande expression. Les applaudissements répétés qu'elle a obtenus ont d'ailleurs prouvé le plaisir qu'elle avait fait au nombreux auditoire qui l'avait écoutée.

Parmi les instrumentistes, un hautboïste, M. Vanderhelle, élève de M. Stupuy, et un cornettiste, M. G. Mager, élève de son père, ont eu leur bonne part de succès. Le hautbois et le cornet sont réputés instruments ingrats, mais les deux élèves, qui en ont joué, hier, ont prouvé qu'il n'existait plus pour eux de difficultés.

Nous devons donner une mention particulière à Mlle E. Duprez et à M. C. Delsine dont la fantaisie pour violon sur le *Voyage en Chine* de Bazin, a révélé l'excellent jeu, l'étude sérieuse et le sentiment musical développé. Cela fait honneur à leur professeur M. Bailly.

Notons enfin un sextuor pour divers instruments et un chœur pour demoiselles de *Réveil des Fées*, de Boïeldieu qu'on a écoutés avec beaucoup d'attention.

MM. les Cambrioleurs. — Dans la soirée de dimanche, vers 7 h., les époux Leclercq, rentrant chez eux, 24, rue des Cinq-Voies, trouvèrent leur intérieur bouleversé.

Une porte donnant sur la cour avait été enfoncée et une fenêtre arrachée et mise en pièces. Les époux Leclercq après avoir remis de l'ordre dans leur maison constatèrent que rien ne leur avait été dérobé.

Seulement, une vieille veuve qui habite une chambre de cette maison et qui passe pour avoir de l'argent, étant absente, les époux Leclercq ne voulurent point pénétrer dans cette partie de leur domicile et firent avertir la police. Les agents arrivèrent bientôt et trouvèrent la chambre de la vieille femme sens dessus dessous. L'enquête se poursuit.

Etat-Civil de Tourcoing
du 2 mars 1902

Naissances. — Sant Pierre, rue Winoc-Chocqueel, 28. — Cailleaud Zoé, place de la Croix-Rouge. — Bassez Gabrielle, rue de la Latte, 238. — Cattoir Henri, rue de la Blanche-Porte, cour Mortagne. — Dalle Joseph, rue d'Isly, 17. — Houzet Marie, rue Sainte-Blaise, 24. — Destailleurs Yvonne, rue de Bazeilles. — Callens Léon, rue de Valmy, 28.

Décès. — Duquesne Jeanne, 7 mois, rue de Madagascar, 16. — Duquesne Jules, 3 mois, rue Fin-de-la-Guerre, 155. — Destoop Octave, 24 ans, rue de Beauvais, maisons Tanghe. — Termeulen J.-B. 71 ans, rue de Roubaix, 97.

ARMENTIÈRES

ACCIDENT MORTEL AUX TRAMWAYS

Samedi soir, à 7 heures 20, le tramway se dirigeant sur Nieppe, avait dépassé l'arrêt de l'église du Pont-de-Nieppe, lorsqu'un voyageur nommé Pastourel, âgé de 38 ans, père de 5 enfants, demeurant route Nationale, 138, à Nieppe, et qui n'avait payé que jusqu'à la station de l'église, sauta en bas de la voiture à la vue d'un contrôleur.

Malheureusement, il heurta un poteau soutenant le fil, et tomba juste entre la voiture et la remorque.

Il a eu le corps écrasé entre les deux voitures et une jambe entièrement coupée. Il est mort à une heure de la nuit.

HAZEBROUCK

Chute mortelle

Samedi, vers cinq heures du soir, un jeune homme de 28 ans, Catoire, ouvrier zingueur, travaillant à la toiture d'un des bâtiments de l'hospice, est tombé en bas d'un mur, d'une hauteur de douze mètres ; la mort a été instantanée ; la colonne vertébrale était brisée.

DUNKERQUE

Deux chemins de fer. — Samedi a eu lieu à la sous-préfecture, une réunion provoquée par M. Guillain, député, et présidée par M. Claeys, sénateur, comprenant plusieurs conseillers généraux et d'arrondissement et plusieurs maires, à l'effet d'examiner les divers tracés de deux chemins de fer d'intérêt local, l'un de Bergues à Saint-Omer, l'autre de Bourbourg à Herzeele.

MM. Stoclet, ingénieur en chef du département, Leroy, ingénieur d'arrondissement et M. le Président de la Chambre de Commerce étaient également présents.

Un vœu servant de base aux études sera présenté au Conseil général en avril, afin d'arriver à la présentation d'un projet de concession à la session d'août.

Une collision s'est produite en rade. Hier, vers trois heures du matin, un 3 mâts anglais *Pass of Killiecrankie* venant d'Iquique, et chargé de nitrate, a abordé la corvette des pilotes nº 4.

Les deux navires ont subi de nombreux dégâts.

Un nouvel agent. — Le fils d'un agent de police, M. Vandeweghe, est nommé agent de police auxiliaire.

DOUAI

ERCHIN. — Nécrologie. — Jeudi, à onze heures, ont eu lieu, en l'église d'Erchin, les obsèques d'un vénérable vieillard, M. Jean-Baptiste Verrier, président du conseil de fabrique. Le regretté défunt était nonagénaire ; il avait passé toute sa vie dans la commune et était entouré de l'estime et de l'affection de tous.

JEUNESSE CATHOLIQUE
à Saint-Amand

Une magnifique réunion des groupes de Jeunesse Catholique des cantons de Saint-Amand s'est tenue hier, dimanche, dans cette ville, sous la présidence de M. le vicaire-général Carlier.

Sur l'estrade prennent place M. le Doyen de Saint-Amand, MM. Delcourt-Haillot, président de la Fédération de l'arrondissement ; Wattrigant, délégué de la Fédération départementale ; Jean Devaux, président de la Jeunesse Catholique de Saint-Amand, etc.

A l'appel des communes, on constate que 17 communes sur 19 sont représentées.

Chacun vient dire le plus simplement du monde ce qui se fait « chez lui ».

Puis le vice président de la Jeunesse Catholique de Valenciennes, dans un magnifique discours, parle du rôle de la jeunesse dans les patronages.

Il est vivement applaudi.

M. Wattrigant vient ensuite apporter aux congressistes le salut fraternel de la Fédération départementale.

Au milieu des applaudissements il démontre la nécessité pour les groupes de s'unir de façon à exercer une action commune et efficace sur tous les points du département.

M. Maurice Thellier de Poncheville fils, lui succède à la tribune. Au milieu des applaudissements il vient dire « comment on devient conférencier » Il le fait en termes simples, cite des faits et prouve qu'il ne faut pas être bachelier pour donner une conférence.

Le Vice-Président de la Fédération de l'arrondissement, termine ce magnifique Congrès par un magistral discours sur l'action de la Jeunesse Catholique dans la vie publique.

Un Salut solennel a clôturé le Congrès. M. le Vicaire-Général Carlier a prononcé un de ces sermons dont il a le secret.

Une procession aux flambeaux a terminé la cérémonie.

CAMBRAI

Le jubilé du Souverain Pontife Léon XIII a été célébré, hier, à la Basilique, par un salut solennel présidé par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque.

La maîtrise de la Métropole, sous l'habile direction de M. le chanoine Lemaire, remplaçant M. Somon, assez gravement malade, rehaussait par ses chants l'éclat de la cérémonie.

M. l'abbé Costenoble, avec le talent et le charme oratoires qu'on lui connaît, a donné le sermon de circonstance et développé éloquemment ces trois pensées : Le Pape, représentant et successeur du Christ, principe de lumière, d'autorité et d'amour.

Une foule nombreuse assistait à la cérémonie, qui s'est terminée par la bénédiction du Saint-Sacrement.

Les Congrégations dans le Nord

A SIN-LE-NOBLE

Invité par l'autorité supérieure à revenir sur l'avis défavorable donné à l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres, le Conseil municipal, sans prendre garde à l'offre de cinq lits faite par les Petites-Sœurs en faveur des vieillards de la commune, a maintenu son premier avis.

Deux membres seulement se sont prononcés pour les admirables religieuses.

On a le radicalisme féroce à Sin-le Noble. Mieux vaudrait pour les Petites Sœurs avoir leur maison en Turquie, au Tanganyka où à Pékin qu'à Sin-le-Noble : les Turcs, les nègres et les Chinois leur feraient meilleure mine.

Sont-ils à plaindre ces municipaux de Sin-le-Noble !

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Troisième Circonscription d'Avesnes

Hier, dimanche 2 mars à 4 heures du soir a eu lieu au Quesnoy, une grande réunion publique pour la présentation de M. Marcel Gayet à ses électeurs. Plus de 1.200 personnes venues de tous les coins de la circonscription, se pressaient dans la salle des fêtes de la mairie. La réunion était présidée par M. Doumer, spécialement délégué par le Comité Fédéral Lillois de la Patrie Française. Après une courte allocution du Président, la parole est donnée à M. Daniclou, Membre du Comité Directeur de la Patrie Française. M. Daniclou annonce, d'abord qu'il a été chargé par M. Jules Lemaître et et G. Cavaignac de venir apporter à M. Marcel Gayet la lettre suivante.

Cher Monsieur,

Nous sommes heureux de vous présenter aux électeurs de la 3e circonscription d'Avesnes. Vos idées sont les nôtres ; vous voulez comme nous une République ouverte, généreuse, vraiment nationale. Nous vous avons déjà vu à l'œuvre. Nous sommes sûrs que votre ardeur et votre vaillance remporteront la victoire.

Croyez, cher Monsieur, à nos sentiments bien dévoués.

Signé : Jules Lemaitre et Godefroy Cavaignac.

La lecture de cette lettre soulève une tempête d'applaudissements. Puis M. Daniclou, dans un magnifique discours, très remarquable, développe le programme général de la Ligue de la Patrie Française. La parole est alors donnée à M. Marcel Gayet. Dès son apparition à la tribune, la salle lui fait une chaude ovation qui se poursuit pendant plusieurs minutes. Dans une magnifique allocution, le sympathique candidat fait le procès du ministère Waldeck-Rousseau et développe les principaux points de son programme : Liberté d'association et d'enseignement ; Réformes financières ; Défense de l'armée ; Protection des intérêts matériels de la région du Nord ; Amélioration du suffrage universel par le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

Dans une péroraison enflammée, M. Marcel Gayet a fait appel au concours de tous les bons citoyens, pour aider avec lui au salut de la Patrie et la vraie défense de la République.